

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

On lit dans l'*Intransigeant* :

« On n'a pas oublié qu'au moment de l'élection présidentielle, où il était, comme Floquet son concurrent et comme Ferry son rival, absolument sûr de triompher, M. de Freycinet avait fait distribuer des bulletins portant, pour les gauches : *Freycinet tout court*, pour les centres : *de Freycinet*, et pour les droites : *de Saule de Freycinet*. Cette mayonnaise de particules, unie à une salade démocratique et populaire, ne l'a pas sauvé du désastre. Mais, devant la coalition qui se prépare, on se demande à quoi sert d'être ainsi de première force dans l'art de ménager la chèvre et le chou. »

L'anecdote est exacte, ajoute la *France Nouvelle*, et nous avons entre les mains deux des bulletins variés dont parle l'*Intransigeant*.

LES PROMOTIONS DANS L'ARMÉE

La promotion des généraux, qui devait être faite à l'issue des manœuvres, n'aura lieu qu'à la fin d'octobre. Par suite de l'admission prochaine à la retraite des généraux de division Delloye et Lévy et des généraux de brigade Roussel, Sainte-Beuve, de Guélen, Dufand et Dumay, cette promotion pourra être doublée. Afin de ne pas retarder l'avancement des officiers supérieurs et subalternes, les directions du ministère de la guerre vont préparer pour les derniers jours de septembre des décrets comblant les vacances existant dans les différents grades.

UN COUP D'ÉTAT PRÉSIDENTIEL

M. Carnot a fait retenir « par ordre » pour son propre usage personnel la loge impériale de la Comédie-Française, que M^{me} la princesse de Sagan avait louée pour les mardis. La titulaire de cette loge a été prévenue par une lettre fort courtoise de M. Claretie, mais une lettre de M. Carnot ne laisse pas que de froisser profondément le public des mardis de la Comédie-Française. C'est en vertu des droits royaux que M. Carnot prend possession, sans plus de façon, d'une loge que la princesse de Sagan occupait depuis dix-huit ans.

Certes, M. Carnot est dans son droit ; c'est le droit du chef de l'Etat, Roi, Empereur ou Président, de choisir sa loge à la Comédie-Française ; mais l'ukase que vient de prendre M. Carnot sort évidemment des usages adoptés, et témoigne d'un certain manque d'usage. Tout autre, fût-il Roi, aurait au moins fait demander à la princesse de Sagan de vouloir bien lui céder sa loge. Il eût mis beaucoup de grâce à obtenir ce qui était son droit. Mais ce que M. Carnot n'a pas prévu en agissant aussi cavalièrement, c'est que rien n'est plus facile pour le monde qui donne le ton de changer le jour de la Comédie. Et si le décret de Moscou lui donne le droit de prendre la loge de M^{me} de Sagan le mardi,

il ne lui donne pas celui d'empêcher qu'à l'avenir la mode consacre un autre jour de la semaine comme jour *select*. Il en est fortement question.

Madame la Comtesse de Paris s'installera à Stowe-House, dans le Buckinghamshire, le 25 de ce mois, le lendemain du départ de Monsieur le Comte de Paris et de M^{re} le duc d'Orléans.

Le prince de Galles, a, dit-on, l'intention de se rendre à Stowe-House au mois de décembre, lorsque Monsieur le Comte de Paris sera revenu d'Amérique.

UNE CONSPIRATION ALLEMANDE

Il vient de se former à Berlin un comité révolutionnaire composé d'Allemands des provinces baltiques qui ont quitté la Russie à la suite de la conspiration contre le Tzar et le gouvernement russe.

Le but de ce comité est : 1° d'organiser l'agitation et, s'il est possible, un soulèvement armé dans « les malheureuses provinces baltiques si opprimées par le barbarisme russe et la tyrannie du bourreau Alexandre III » ; 2° de créer dans ces « malheureuses provinces » des comités secrets décidés à agir par tous les moyens, même par la terreur, sur les populations, pour les amener à résister à tout ce qui est russe et à ne pas obéir aux autorités russes ; 3° de faire des collectes dans toute l'Allemagne pour réunir l'argent nécessaire à la propagande, pour inonder les provinces baltiques de proclamations et de brochures promettant au peuple l'appui de l'empereur Guillaume.

Le nombre des membres fondateurs de ce comité est de cent cinquante. Les présidents sont : M. Buchholtz, qui a dû se sauver de Riga pour échapper aux suites d'une accusation de haute trahison, et M. d'Oettingen, fils de l'ancien maréchal de la noblesse de Livonie, destitué pour crime de haute trahison.

Les réunions de ce comité ont lieu deux fois par semaine, au restaurant Moritzhof, à Berlin.

Dès que le gouvernement russe a appris ces faits, le gouvernement allemand a été prié de prendre des mesures contre ces révolutionnaires, mais ce dernier a répondu qu'il ne pouvait rien contre des bourgeois paisibles réunis pour s'entretenir de la patrie allemande.

L'INCENDIE DE L'ALHAMBRA

Des dépêches de Grenade annoncent que l'avant-dernière nuit, vers dix heures du soir, le feu s'est déclaré dans le palais de l'Alhambra.

En quelques instants, il s'est propagé avec une épouvantable rapidité.

La consternation était générale, mais le travail de sauvetage a été conduit avec héroïsme, et est parvenu à localiser l'incendie à l'aide de quelques coupures.

La cour et les galeries de l'Etang, la cour et la salle du Bateau sont détruites. On a pu réussir à préserver la salle des Ambassadeurs qui avait été atteinte.

Il y a cinq blessés, dont deux pompiers.

Le commencement d'enquête donne lieu de penser que l'incendie a été allumé par une main criminelle. On suppose que le feu a été mis par un malfaiteur voulant cacher ainsi le vol de quelque trésor dérobé dans le magnifique palais.

NOUVELLES MILITAIRES

LES GRADÉS DANS LES SECTIONS D'OUVRIERS D'ADMINISTRATION

Le ministre de la guerre vient de se décider à réduire le nombre des gradés dans les sections d'ouvriers d'administration. Cette réduction, qui ramène les cadres à un sergent et deux caporaux pour quinze hommes, n'aura lieu qu'au fur et à mesure des extinctions. La même mesure est prise pour les sections d'infirmeries.

LES MANŒUVRES DE CHALONS

L'attention publique a été tout entière attirée cette année par les grandes manœuvres des 1^{er} et 2^{es} corps d'armée dans le Nord, et elle n'a pu se porter, comme cela eût été désirable, sur les grandes manœuvres de cavalerie qui viennent d'avoir lieu au camp de Chalons sous la direction du général d'Espeuilles.

Ces manœuvres de cavalerie ont cependant offert un intérêt particulier.

Il s'agissait, en effet, à Chalons de mettre en pratique une innovation due au général d'Espeuilles.

Frappé de la routine qui règne forcément dans les manœuvres où le programme de chaque jour est pour ainsi dire tracé d'avance, d'heure en heure, le général d'Espeuilles a cherché à laisser plus de champ à l'initiative personnelle en se rapprochant le plus possible des hasards de la guerre.

Dans cette pensée, deux divisions de cavalerie indépendantes, commandées par les généraux Zeude et de Jessé, ont été éloignées d'une grande distance l'une de l'autre (100 kilomètres). Elles étaient séparées par des bois, des rivières, enfin toute une contrée à explorer. Officiers et soldats ont été pleins d'entrain et on a pu constater l'intelligence et le zèle avec lesquels ont été suivies les instructions du commandant en chef.

LA DISCIPLINE DANS L'ARMÉE

A la suite de récents incidents et, notamment, de celui d'un sous-officier de cavalerie qui a refusé de saluer un aspirant de marine, le ministre de la guerre a ordonné que, dans chaque régiment, lecture soit faite des articles du règlement concernant les marques extérieures du respect de l'inférieur vis-à-vis du supérieur, avec observation que les devoirs des inférieurs s'étendent d'un corps à l'autre, sans distinction d'arme ou de service.

D'autre part, le général de Négrier vient d'adresser la note suivante aux chefs de corps et de service du 7^e corps d'armée :

« Tout officier ou sous-officier devant qui se commet, même en dehors du service, une in-

fraction à la discipline, à la police, ou à la tenue, et qui ne la relève pas, commet une faute grave.

» Ainsi, un gradé qui rencontre une corvée qui ne marche pas correctement, et qui ne prend pas le nom du chef de cette corvée pour le signaler à la place, se rend lui-même coupable d'une faute contre la discipline.

» MM. les chefs de corps et de service n'hésiteront pas à sévir contre tout gradé qui se serait désintéressé d'une faute commise en sa présence, même par des militaires d'un autre corps ou service. »

MOUVEMENTS DE TROUPES

Les 155^e et 162^e régiments d'infanterie, appelés à changer de garnison entre eux, seront mis en route le 1^{er} octobre prochain, pour arriver le 14 du même mois dans leurs nouveaux emplacements, savoir :

- 155^e régiment d'infanterie, à Saint-Denis.
- 162^e régiment d'infanterie, à Lérouvillle.

On annonce pour l'automne le mariage de l'un des officiers qui viennent de sortir de l'École de Saumur (et que nous avons annoncé dans nos publications), M. Etienne Harlé d'Ophove, lieutenant au 8^e dragons, en garnison à Meaux, fils de M. Charles Harlé d'Ophove, ancien conseiller général de l'Oise, et de M^{me} d'Ophove, née Jeanne de Robertval, avec M^{lle} Louise Labour, fille de M. Ferdinand Labour, conseiller à la Cour d'appel de Paris, et de M^{me} Labour, née de Molinet.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 septembre 1890.

On a légèrement faibli en clôture malgré les efforts bien intentionnés dans le sens contraire, c'est la crainte justifiée de l'élévation du taux de l'escompte à Londres qui nous vaut cela. Le 3 0/0 est à 95.15 ; le 4 1/2 0/0 à 106.30.

Les actions des Etablissements de crédit principaux cotent : Le Crédit Foncier 1,316 ; la Banque de Paris 867. Cette dernière vient de former un syndicat avec MM. de Rothschild et des banques de Berlin pour la conversion du 6 en 4 0/0 des obligations roumaines. La Banque d'Escompte termine à 526, le Crédit Lyonnais à 805 et le Crédit Mobilier vers 445. La Société Générale à 510 et la Société de Dépôts et Comptes courants à 609 sont au même point.

La Banque Nationale du Brésil affirme sa solidité aux environs de 626.25.

L'attention du public se porte vivement sur les obligations des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône et c'est à juste titre. Nous les voyons en effet cotées 417 fr. alors qu'elles rapportent 15 fr. et que leur prime de remboursement de 83 fr. laisse une belle marge de bénéfices. Comme garanties, elle a celle du département et celle de l'Etat. C'est une véritable valeur susceptible d'être mise en portefeuille en faisant l'arbitrage avec quantité d'autres obligations fort chères et moins bien garanties.

En Banque, nous remarquons la solidité de l'obligation de Porto-Rico. L'avance qu'elle a acquise à 292.50 ne l'empêche pas d'être vivement recherchée. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'elle rapporte 15 fr. par an, soit plus de 5 0/0, et que, remboursable à 500 fr., elle donne, outre les garanties de premier ordre dont elle est dotée, une prime de remboursement de plus de 200 fr.

Les Chemins Economiques font 419.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Les voies ferrées en Maine-et-Loire

En tête du *Ralliement* de vendredi dernier paraissait un article des plus drôles. Le morceau débutait ainsi :

« Le département de Maine-et-Loire est certainement un des départements les moins favorisés sous le rapport des communications. A part la grande ligne qui le traverse, en suivant la ligne droite de la Loire, et quelques petits embranchements auxquels le manque de sous-embranchements enlève beaucoup d'importance, nous ne nous trompons pas en disant qu'il faut, pour se rendre d'un canton dans un autre, retenir sa place à la diligence, souffrir atrocement de la froidure l'hiver et de la poussière l'été dans une patache antique. »

A la lecture de ces lignes, on croit rétrograder de vingt-cinq ans, avant même la naissance du jeune rédacteur qui les a produites.

Pour soutenir deux fois en quinze jours une erreur aussi colossale, notre confrère montre qu'il n'a guère voyagé en Anjou et qu'il ne connaît point son propre département. Sans doute le *Ralliement* ne donne jamais le tableau des chemins de fer de Maine-et-Loire, mais est-ce une raison pour déclarer que nous sommes dépourvus de voies ferrées ? Peut-être aussi qu'à défaut de son journal, notre confrère a jeté les yeux sur une carte de 1850, et il a dû naturellement conclure de son étude que les vieilles pataches faisaient encore, en 1890, le principal service d'une ville à l'autre.

Mais depuis cette époque les chemins de fer se sont multipliés et ont marché plus vite que le *Ralliement*. Aujourd'hui leur réseau, en Maine-et-Loire, s'épaissit et s'enchevêtre sur toutes les campagnes. On n'y compte pas moins de treize lignes qui relient les principaux centres. Ainsi nous avons en pleine activité :

- 1° La ligne de Tours à Nantes qui dessert Saumur, les Rosiers-Gennes, Angers, Saint-Georges et Saint-Florent-le-Vieil ;
- 2° La ligne du Mans à Angers par Château-neuf et Tiercé ;
- 3° La ligne de Laval à Angers par Segré, le Lion-d'Angers ;
- 4° La ligne d'Angers à La Flèche par Seiches et Durtal ;
- 5° La ligne d'Angers à Niort qui, par la Possonnière, dessert Chalennes, Chemillé et Cholet ;
- 6° La ligne d'Angers à Montreuil-Bellay par les Ponts-de-Cé, Thouarcé et Doué-la-Fontaine ;
- 7° La ligne de Cholet à Clisson et Nantes ;
- 8° La ligne de Saumur à La Flèche par Longué et Baugé ;
- 9° La ligne de Montreuil-Bellay à Château-du-Loir, qui traverse Saumur et dessert Noyant ;

10° La ligne de Chalennes au Perray, qui relie Thouarcé, Doué et Montreuil-Bellay à Chalennes ;

11° La ligne de Sablé à Châteaubriant par Segré et Pouancé ;

12° La ligne de Segré à Nantes par Candé ;

13° La ligne de Pouancé à Laval.

De sorte que vingt-deux chefs-lieux de canton sur trente sont reliés par un ensemble de voies ferrées dont la longueur, pour Maine-et-Loire, est de 573 kilomètres. C'est le chiffre donné par M. le préfet dans ses *Rapports* au Conseil général. D'autre part, si l'on divise par le nombre des départements les 34,000 kilomètres, développement total des chemins de fer français, on trouve pour chaque département une moyenne de 393 kilomètres. Avec nos 573 kilomètres, nous sommes ainsi bien au-dessus de la moyenne. Il faut donc tirer de cette statistique indéniable une conclusion absolument opposée à l'affirmation gratuite de notre confrère : « Le département de Maine-et-Loire est un des plus favorisés sous le rapport des communications ».

Aussi ne peut-on retenir son rire quand, à l'appui de sa thèse le *Ralliement* recourt à des inventions cocasses comme celle-ci :

« Nous avons bien peu de chemins de fer, parce que « les candidats chers à Freppel (sic) » ne remplissent pas leurs promesses et qu'ils trompent les électeurs en essayant de leur faire croire que les voies de communication ruinent le commerce local.

» Cette manière habile est employée au confessionnal (sic). »

Les personnes qui vont encore à confesse seront agréablement surprises d'entendre avancer pareille farce de la part de ceux qui n'y vont plus.

Quant à nos représentants, s'ils essayaient parfois de faire comprendre aux populations que la trop grande multiplication des voies ferrées cause préjudice au commerce local, ils n'auraient peut-être pas tort. L'avis qu'ils expriment est partagé par les négociants des grands centres, Angers, Tours, etc.

Depuis plusieurs années ils ont formé un syndicat pour ramener de Paris à leurs maisons la clientèle qui déserte la province et qui roule de plus en plus nombreuse vers la capitale y dépenser son argent. Et cet entraînement augmente avec les moyens de communication facile et rapide. C'est pour ce motif que l'on réclame une augmentation d'impôts sur les grands établissements commerciaux de la capitale.

Quoi qu'il en soit, les représentants des cantons de Maine-et-Loire ne négligent point d'augmenter les voies ferrées qu'ils jugent utiles aux populations. C'est ainsi qu'à la session d'août du Conseil général, ils ont encore prié instamment M. le préfet d'intervenir auprès du ministre des travaux publics pour que les travaux de la ligne de Noyant à Candé soient poussés activement, et pour qu'une solution

soit enfin donnée aux autres voies ferrées à l'étude.

A moins de supposer que M. Yves Guyot, le radical, soit d'accord avec le Conseil général, on ne peut accuser les membres de cette assemblée de mettre des bâtons dans les roues des trains. C'est au contraire, comme l'indiquent d'ailleurs les *Rapports* de M. le préfet, de la part du ministère que viennent tous les atermoiements.

Si le directeur du *Ralliement* avait assisté aux séances du Conseil général, il eût pu se convaincre de ce que nous venons de dire.

(J. de Maine-et-Loire.) F. DELAHAYE.

A LA SUITE DES MANŒUVRES

Un abonné du *Messager d'Indre-et-Loire* qui a suivi les manœuvres écrit à ce journal :

« A la suite des manœuvres du 9^e corps d'armée, qui ont été particulièrement brillantes, et où la 9^e brigade de cavalerie a été très remarquée, on annonce la prochaine promotion du général Danloux au grade de divisionnaire. Après être resté plusieurs années loin des corps de troupe, l'ancien chef de l'Ecole de Saumur a montré des qualités de tact et d'initiative heureuses qui le désignent dès maintenant comme un des futurs entraîneurs de notre cavalerie. »

LE DÉPART DES HIRONDELLES

Nous arrivons à l'époque de l'année où ces mignons petits oiseaux vont nous quitter. Depuis plusieurs jours déjà, on voit se rassembler les hirondelles qui semblent faire un appel avant que l'une d'elles ne donne le signal du départ.

Il y a quelque temps, une avant-garde était partie ; mais le gros du bataillon, profitant de la série de beaux jours que nous venons de traverser, avait ajourné son départ.

En ville, ce sont les fils qui transmettent la lumière électrique qui servent de lieu de rendez-vous à ces charmantes voyageuses, et il est curieux de les voir alignées en grand nombre au-dessus de nos têtes.

Puissent-elles, l'année prochaine, revenir en plus grand nombre encore et ramener promptement les beaux jours trop tôt disparus !

ARRESTATION D'UN ESCROC

Le nommé François Patté, condamné, samedi, par défaut, à quatre mois de prison pour escroquerie, a été arrêté, lundi, par la police et écroué à la prison de Saumur.

Au moment de son arrestation, cet individu était porteur d'une arme prohibée. Il était aussi recherché pour d'autres escroqueries commises dans l'arrondissement.

AMBILLOU. — *Suicide*. — Le nommé Hétreau, âgé de vingt-deux ans, soldat au 134^e de ligne, se trouvait en convalescence chez ses parents

lorsque, dimanche matin, il a été trouvé pendu dans un bois.

On ignore les causes de ce suicide. Ce jeune homme avait déjà essayé de se suicider en se jetant dans un puits.

FÊTE RELIGIEUSE AU PUY-NOTRE-DAME

On écrit à l'*Union de l'Ouest* :

« Le pèlerinage annuel de la Sainte-Cointure avait attiré, dimanche 14, comme chaque année, un grand concours de pieux visiteurs. Dès le matin, l'église et les rues du bourg étaient parées d'oriflammes, de guirlandes et de festons, dans lesquels des mains patientes et habiles avaient mêlé les fleurs et les feuillages verdoyants. On cite des dames qui ont ainsi confectionné des cents mètres de guirlandes pour la plus grande gloire de la Bonne-Dame.

» Après les offices du jour, célébrés en grande pompe, a eu lieu la procession habituelle de la Relique insigne à travers les rues du bourg. Presque tous les habitants avaient pris place dans le cortège, précédant le clergé de la paroisse et des paroisses voisines. M. le curé-doyen de Montreuil-Bellay, officiant, portait le reliquaire, entouré d'enfants de chœur vêtus aux couleurs de la Vierge Marie, bleu et blanc. Derrière, parmi un groupe nombreux de pèlerins, on remarquait deux séminaristes chinois, portant le costume national, tunique bleu de ciel, calotte de crin noire ornée d'un nœud rouge, chaussures de feutre épais. Ces deux jeunes Chinois étaient amenés par un missionnaire en villégiature dans sa famille, l'une des plus honorables du Saumurois. Ils rendront témoignage du pieux empressement avec lequel est célébré, parmi nos populations angevines, le culte de la Vierge Mère du Sauveur. »

ANGERS. — *Nos régiments*. — C'est aujourd'hui, vers midi, que nos régiments rentrent dans leurs casernes. Les cuirassiers viennent des Rosiers, et le 135^e de ligne de Beaufort.

Le 77^e de ligne, de la garnison de Cholet, arrivera à Cholet demain vendredi et non samedi, comme l'avait indiqué par erreur un itinéraire publié au moment du premier passage du régiment.

On sait que les soldats de la classe 1886 vont être renvoyés dans leurs foyers immédiatement.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le parquet et la police, qui, comme on sait, n'ont jamais besoin des renseignements de la Presse, savent-ils que, dans le département, certain marchand de beurre, pour échapper à la loi, distribue de la margarine chez les fermiers qui lui fournissent du beurre, afin qu'il le mélange au beurre vendu ? De la sorte, en cas de saisie, ce serait le fermier et non lui qui se trouverait atteint. Les fermiers ont-ils

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Tous ces détails, Jeanne de Buheil les ignorait. Mais ce qu'elle savait du personnage suffisait à exciter au plus haut point sa curiosité. Ce motif seul l'eût déterminée à tenir le pari.

Elle fut sur pied le lendemain à six heures, fille matineuse, en cela bien différente des belles mondaines de la caste. La traite qu'elle allait fournir exigeait qu'elle fit provision de forces, et d'autre part, l'exercice même de la natation lui ordonnait de manger assez à temps pour que la digestion n'eût rien à redouter d'une immersion dans l'eau froide.

Jeanne s'acquitta de ce soin avec la prudence et l'art d'un sportsman émérite. Elle ne mangea que fort peu, mais, en revanche, des choses tout à fait substantielles. Aussi, lorsque huit heures et demie sonnèrent, se trouva-t-elle alerte et bien entraînée, sur la plage, au pied même de la villa.

La mer montait.

Ainsi qu'on l'avait prévu, un public nombreux s'était donné rendez-vous aux alentours du châlet. Une dizaine de petits yachts et de bateaux de plaisance se disposaient à suivre le cotre du père Yvon Touffran, élégante et solide embarcation qui se balançait sur son ancre, pimpante et légère sous sa parure de galhoubans raidis.

Jamais circonstances ne s'étaient montrées plus propices à plus hasardeuses expéditions. La brise soufflait du sud-est.

La mer, unie et calme comme un lac d'huile, était entièrement bleue. Bleu aussi le ciel, où pas un flocon ne mettait sa tache blanche. La marée donnait à peine à l'œil la sensation d'un grossissement progressif de la nappe liquide, à l'oreille celle d'un susurrement analogue au glissement du sable sur le tamis des déchargeurs de quai.

De temps en temps, un large renflement se produisait à distance. La vague arrivait comme une barre continue pesant successivement sur tous les points de la surface, à la façon d'une vaste toile déprimée par le vent. Elle se glissait sous les quilles, soulevait les embarcations, les roulait mollement de bâbord à tribord, de

l'avant à l'arrière, et, s'épanchant en un débordement plat, gagnait, du coup, cinq ou six mètres de plage, faisant reculer les spectateurs dont elle mouillait insidieusement les pieds jusqu'aux chevilles.

Davis Elphinstone, à peine vêtu d'un complet de coutil par-dessus son costume de bain, s'approcha de Jeanne, la salua et, lui tendant la main :

— S'il vous plaît, mademoiselle, le moment est venu d'embarquer.

Elle ne se le fit pas dire deux fois.

Ses doigts s'appuyèrent un instant sur le poignet de l'Anglais.

Légère et vive, elle gravit la passerelle en tremplin et sauta dans une embarcation qui la transporta, avec M^{me} Dumarroy et ses compagnons, au cotre du père Yvon Touffran.

M^{me} Dumarroy avait voulu être de la fête, beaucoup moins pour empêcher Mlle de Buheil de « faire des folies », selon son expression, que pour refléter au retour la « gloire » qui allait s'attacher à la hardie jouteuse.

Quand tout le monde fut installé, on entendit grincer la chaîne à l'avant, et l'ancre remonta sur le flanc du bateau. Les focs et la grand-voile furent hissés, et le cotre s'élança

résolument contre le flot montant avec une fougue qui lui fit effleurer de son beaupré la crête de la première lame. L'instant d'après, il se dégageait de l'abri du cap Libou et de la pointe du Lude. Alors, vent grand largue, il fila avec la grâce et la rapidité d'un goéland sur la tranquille surface, à peine ridée.

A sa suite, yachts, canots, baleinières, s'ébranlèrent d'un unanime mouvement. Ce fut comme le départ d'une vraie flottille, plus élégante et moins lourde que celle des bateaux pêcheurs de la côte, dont quelques-uns, pourtant, se laissèrent gagner par l'entrain de la curiosité.

En même temps, de la plage, un hurrah s'éleva, au sein duquel il n'eût pas été possible de discerner les acclamations tout aussi enthousiastes des femmes et des enfants présents.

Puis les clameurs s'apaisèrent et se turent. C'est l'effet ordinaire de l'éloignement. Le cotre, qui avait pris la tête, diminuait à vue d'œil. Le soleil levant couvrait d'or ses voiles et sa coque, et à mesure que la légère embarcation perdait ses couleurs chatoyantes, il semblait qu'elle les versât à celles qui lui faisaient escorte. Il devint manifeste, au bout de quelques mi-

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Lorrain-Neveu.

Les créanciers de la liquidation judiciaire de M. Lorrain-Neveu, ancien négociant à Saumur, sont invités à se présenter le lundi 26 septembre 1890, de 1 heure à 4 heures du soir, chez M. Proust, liquidateur de cette liquidation, rue Dacier, 43, à l'effet de recevoir un dividende de 8 0/0.

Le Commissaire-Greffier, E. FORTIER.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES LA BELLE

Propriété de Villeneuve Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagnaux, ou à M^e LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (597)

A LOUER

UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (666)

Étude de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 Juin 1891

LE

Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTÉ, notaire.

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

BELLE MAISON

Avec Grand Jardin

A louer pour le 1^{er} octobre prochain

A l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour la location, rue Daillé, 7, à Saumur. (695)

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,

Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc. S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

M^{me} MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.

Rue Cendrière, n° 4.

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Table listing various food items and their prices, including foie gras, pâtés, mortadelle, and various meats.

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE

Large table containing financial data for the Paris stock exchange, including various bonds, stocks, and exchange rates.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line, showing departure and arrival times for various stations.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line, showing departure and arrival times for various stations.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line, showing departure and arrival times for various stations.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line, showing departure and arrival times for various stations.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line, showing departure and arrival times for various stations.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur-La Flèche line, showing departure and arrival times for various stations.